

en dire autant ? Tout en remplissant ce que notre patrie a droit d'attendre de nos contributions, ne pourrions-nous pas porter nos vues un peu au-delà ? Ce qui est donné pour l'intérêt général de la Religion, ne réfléchit-il pas sur toutes les églises particulières ?

Des économistes diront peut-être, à leur tour, qu'il est imprudent d'envoyer de l'argent hors du pays ; que le commerce en peut souffrir ou le Gouvernement en prendre ombrage. Mais s'est-on aperçu que le commerce ait souffert, ou que le Gouvernement ait pris ombrage de la sortie de l'argent que des maîtres de cirques, des farceurs, des exhibiteurs d'animaux curieux, nous enlèvent chaque année et emportent dans les pays étrangers ? N'aura-t-on tant de zèle pour le commerce ; tant de scrupule sur ce qui peut affecter le Gouvernement que quand il s'agira d'œuvres de religion et de charité ? Au surplus, Son Excellence le Gouverneur en Chef n'ignore pas l'objet de la présente Lettre Pastorale, puisque nous l'en avons nous mêmes informé.

Nous avouerons sans peine qu'on ne trouve pas chez nous de ces fortunes énormes réunies dans un petit nombre de mains comme dans l'Ancien Monde ; mais s'il y a moins de richesses, il y a aussi moins d'indigence : les biens répartis avec moins d'inégalité, laissent à un plus grand nombre la facilité de se taxer, quelque médiocrement que ce soit, pour contribuer à une bonne œuvre commune. Un peu de détail démontrera vraisemblablement la possibilité de nous prêter à la première demande pécuniaire qui nous ait jamais été faite par le St. Siège.

Il y a 150 paroisses dans l'intérieur du Diocèse. On peut compter dans chaque paroisse 300 familles. S'il y en a quelques-unes au dessous de ce nombre, il y en a beaucoup davantage au dessus. 300 familles répétées 150 fois, font 45, 000. Supposons une aumône ou contribution de douze sols ou six pence par famille. Ajoutons y ce que les Curés, les Communautés, les particuliers aisés des villes et des bourgs, le District de Gaspé et quelques autres portions des Provinces du Golphe St. Laurent ou du Haut-Canada pourront fournir, et il ne sera pas difficile de réaliser sans aucunement altérer le Diocèse, une somme assez raisonnable de la part d'un pays qui n'a pas encore de réputation d'opulence. S'il arrivoit que la collection ne réussit pas, nous aurions du moins en nous mêmes la satisfaction d'avoir fait ce qui dépendoit de nous pour la faire réussir. Si au contraire le succès répond à notre attente, il sera satisfaisant pour nous tous de faire voir au Souverain Pontife que ce n'est pas tout à fait inutilement qu'il a eu recours à ce Diocèse et de donner un témoignage de notre piété envers le grand Apôtre dont Dieu dans sa miséricorde s'est servi pour appeler à la Foi Chrétienne les nations d'où nous tirons notre origine.

Nous invitons chacun de vous à remettre les contributions dont il deviendrait dépositaire à l'Archiprêtre, dans la juridiction duquel il se trouve, lequel les fera parvenir à Mr. le Grand Vicaire du District auquel il appartient. Ceux d'entre St. Thomas et Matane pourront les envoyer à Monseigneur l'Evêque de Saldes. On trouvera ci après une liste des Archiprêtres des trois District :

*Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre Secrétaire, le 18 Novembre 1825.*

(Signé) ✠ J. O. EV. DE QUEBEC.

*La place + du sceau.*

*Par Monseigneur.*

(Signé) N. C. FORTIER, Ptre, Secrétaire.